

## > Mayotte : « L'insurrection qui vient » ?

Après un mois de grève, de pourparlers entre syndicats et administration, la situation stagne toujours à Mayotte où les dernières manifestations ont résonné à coup de cocktails Molotov, armes nouvelles dans l'île où, barages de routes et jets de pierres étaient plus employés. A l'image du mouvement de révolte mené par le LKP aux Antilles en mars 2009, la population mahoraise s'insurge contre la vie chère, six mois après l'accession de l'île au statut départemental. Sa mise en place fut pourtant vécue comme une victoire par la population. Les désillusions sont grandes et ne se sont pas faites attendre.

Mais qui sont ces manifestants ? Il est probable qu'ils regroupent à la fois des Mahorais mais aussi des sans-papiers constituant près de 40% de la population. Peu de muzungu (blancs, métropolitains) parmi les manifestants. L'autorité française est la cible de la colère qui gronde dans l'île tandis que les sans-papiers, objets de tous les efforts de la gendarmerie en temps normal, sont repoussés aux oubliettes.

Ce mouvement qui, au départ, recueillait le soutien d'une large partie de la population – y compris muzungu (blancs, métropolitains) – a été réprouvé de plus en plus par la population de l'île notamment par les médias français craignant l'émergence de manifestations xénophobes à l'égard de la communauté blanche. Jusque là, à Mayotte, les manifestations quotidiennes d'hostilité étaient principalement dirigées contre les ressortissants des Comores indépendants, souvent sans-papiers, jugés indésirables et responsables de tous les maux de l'île. La mise en place du nouveau statut change la donne : tout le monde est concerné, citoyens comme sans-papiers, par les revendications.

Des aspirations autonomistes voire indépendantistes sont perceptibles chez certains manifestants. Mais, franchir le pas d'une indépendance reste loin des objectifs de ce mouvement qui souhaite recueillir les avantages tant attendus de la départementalisation. Comme le suggérait Paul Vergès, membre du PCF de La Réunion, il suffirait d'aligner le montant du RSA sur celui de la France pour mettre fin au mouvement social.

## > Un homme est mort

Depuis un an une centaine de Roms squattaient le 163 rue des Pyrénées, Paris 20<sup>ème</sup> : un hangar et des baraquements appartenant à la mairie d'arrondissement, renommé La Baraka. Dans un contexte national ultra-répressif, le 24/10 au soir, selon un témoin, quatre personnes cagoulées débarquent et balancent des cocktails Molotov. Ça brûle comme un feu de paille. Ion Salagean meurt. Une enquête alors ouverte pour retrouver les coupables serait déjà close, le dossier puant le vide. Le 26/10 un rassemblement a lieu devant la mairie du 20<sup>ème</sup>, l'adjoint à la maire sort, lit un communiqué sur l'état vétuste des bâtiments et se retire... Les familles sont éparpillées, principalement dans des hôtels entre Paris, Montreuil, Aubervilliers, Juvisy, Beauvais, etc. Plus de la moitié, gentiment poussées par Emmaüs, sont déjà reparties en Roumanie avec les 200 euros du « retour volontaire ». Le 2/11 50 personnes, Roms et soutiens, forcent l'entrée de la mairie du 20<sup>ème</sup> pour se voir à peine assurer que les hébergements d'urgence courent jusqu'au 8/11. Et après ? Le lendemain 30 personnes rendent hommage à Ion devant le squat brûlé. Pleurs, accordéon, roses, étreintes... La lutte continue.

<http://resistons.lautre.net/>

informations pratiques juridiques sur le délit d'outrage, l'aide juridictionnelle, les contrôles d'identité, réflexions, témoignages, mobilisations...

# RESISTONS CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES ENSEMBLE

Bulletin n°102 • novembre 2011

Recevoir ce bulletin par Internet : [resistons\\_ensemble@yahoo.com](mailto:resistons_ensemble@yahoo.com). Site internet : <http://resistons.lautre.net/>

Le réseau Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint-Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisation.

## 12 et 15

En novembre 2007 une révolte a éclaté à Villiers-le-Bel suite à la mort de Lakhmy et Moushin écrasés par une voiture de police. Le procès en appel de cette révolte, à la cour d'assises de Nanterre (92), vient de se terminer.

En 2007 des centaines de jeunes se sont heurtés à la police. La justice en a sorti, cette fois-ci, 5 otages. Sur les 4 prévenus accusés d'avoir tiré sur les policiers deux ont été acquittés, deux autres ont vu leurs peines de 12 et 15 ans de prison confirmées, le cinquième a vu sa peine réduite. Derrière ces mots froids, qui pourraient oublier les cris de douleurs des familles à l'annonce du verdict dans la nuit noire et lugubre du palais de « justice » de Nanterre ?

Procès bidon. Témoignages sous X, témoins à charge évaporés dans la nature, aucune preuve. Le vide sidéral.

Les prévenus ont choisi une défense individuelle. On peut penser, vu le verdict, que cette défense a été déjouée par la volonté de vengeance à tout prix de l'État. Mais c'est leur peau qui était en jeu, c'était à eux de définir comment ils voulaient se défendre.

En 2007 Sarkozy avait donné une « priorité absolue » au nettoyage de la « voyoucratie ». Et ça a donné ce procès dont le seul ciment

était le racisme et la haine des pauvres. Ce qui importait, « coupables » ou pas, c'est de vidanger les esprits, faire oublier que plusieurs centaines de jeunes ont osé affronter cet État d'oppression et de discrimination d'une manière massive et collective.

Et maintenant ? Il ne faut pas oublier leur révolte, ni ceux qui croupissent en prison. Chercher à maintenir une solidarité autour de ceux de Villiers et leurs familles, c'est le minimum.

Un livre à lire : *Vengeance d'Etat. Villiers-le-Bel : des révoltes aux procès*, par le Collectif angles morts ; Editions Syllepse.

## > RIPOSTE dans les quartiers populaires

La presse ne cache pas ses sources : la préfecture. Elle nous apprend que le 8 octobre au cœur de la cité du Luth à Gennevilliers, deux inconnus ont renversé de l'essence pour enflammer un bus de la ligne 235, le chauffeur aurait été agressé. Le 26 octobre, au petit matin, deux individus à moto ont abordé au feu rouge un surveillant du mitard de la maison d'arrêt de Nanterre à proximité de son lieu de travail. Faisant « allusion au détenu suicidé », ils l'auraient menacé de mort et tenté de briser une vitre de son véhicule avant de prendre la fuite.

Suite en page 2 >

Djamal G., 23 ans, est mort dans la nuit du 7 au 8 octobre, après une semaine passée dans le coma. L'administration pénitentiaire conclut au suicide par pendaison alors qu'il avait été placé au mitard. Pourtant, aucune marque de strangulation mais des hématomes impressionnants. Ultime provocation : selon l'AP il se serait pendu avec son « kit anti-suicide » (!!). Les conditions de la mort sont donc plus qu'incertaines, la famille et les proches ont saisi la justice. Depuis un rassemblement a eu lieu devant la prison de Nanterre et une marche à Gennevilliers.

« Ripostes dans les quartiers populaires » est une rubrique du bulletin mensuel du réseau résistons ensemble. L'incendie du bus, ou les menaces au maton se devaient d'y figurer. L'idée n'est pas de juger ces actes – de quel droit ? – mais d'essayer de comprendre que face à l'exclusion, une réponse à l'oppression quotidienne (policière, judiciaire, scolaire, du chômage, de la précarité, du racisme) se manifeste sous cette forme. Combien de pauvres à la peau trop foncée sont morts dans ces mêmes conditions obscures, et combien d'histoires ont été étouffées ? La justice, organe d'un même corps, n'est pas apte à questionner les responsabilités des matons ou des flics, cad de l'Etat, de sa politique... pas d'illusion.

Mais l'idée que la mort de Djamal vienne s'ajouter à une liste promise à l'oubli est insupportable. Personne ne peut prétendre avoir une solution toute faite, un mode d'action idéal mais une des raisons d'être du réseau résistons ensemble est de se faire l'écho des expériences des luttes passées dans les palais de justice, sur le macadam, partout où les familles, les soutiens ont pu arracher une dignité volée. Un comité de soutien du et dans le quartier, indépendant, auto-organisé, pour échanger ses expériences avec les différentes familles et soutiens qui ont pu vivre de tels drames, construire un rapport de force par les luttes communes, démasquer les rouages de cette machine à détruire, favoriser l'expression publique de la vérité... autant de pistes à explorer.

## > CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

### Trois infirmières blessées à Lyon

Le 6 octobre à Lyon, une manifestation inter-syndicale pour défendre les droits des salariés a lieu devant le congrès des patrons du social et de la santé. La manif est intensément gazée par les gendarmes mobiles. 3 syndicalistes, qui travaillent dans une clinique à St-Etienne, tombent dans une grille d'aération et font une chute de plusieurs mètres. L'une d'entre elles est encore entre la vie et la mort à cause d'un traumatisme crânien. Une autre souffre de fractures des côtes, du fémur et d'une perforation du poumon. La préfecture écrira un communiqué de presse immonde pour nier la responsabilité de la police dans ce drame. Mais la version préfectorale des faits est démentie par les manifestants présents, par la CGT et par les images des journaux télévisés.

### Un livre blanc de plus

Le 26 octobre plus de 80 hauts gradés de la gendarmerie et de la police ont publié un livre blanc sur la sécurité publique avec 86 propositions : du recours aux nouvelles technologies à un nouveau fichier national de reconnaissance faciale qui regrouperait 70% des 2,4 millions de clichés et portraits-robots du fichier STIC-Canonge (ce vieux fichier policier aux critères ethniques illégaux se moderniserait avec l'usage d'une biométrie neutre, ben voyons), et les photographies de 393 000 personnes figurant dans le Fichier Automatisé des Empreintes Digitales. Aussi ils reviennent sur la réforme de la garde-à-vue (avec un « délit d'entrave à l'enquête judiciaire » en cas d'attitude trompeuse, de mensonge...) et la présence obligatoire de l'avocat (avec une « retenue judiciaire » pour des « petits délits », de quatre heures max, où l'audition se ferait sans avocat ni aucune autre protection, si l'interpellé-e renonçait volontairement à ses droits, sous prétexte d'alléger la procédure...).

### Ce n'est pas un gag !

Dealers, proxénètes... la haute hiérarchie policière brille de ses feux. Et ce n'est sûrement que la partie visible de l'iceberg. Claude Catto, supérieur hiérarchique du commissaire dealer de Lyon qui subit une « mutation punition ». Vous êtes assis ? Il va à l'IGPN, à la « police des polices ».

## > SUR LE VIF

### « Si tu manifestes, tu vas en garde à vue »

« Le jeudi 13 octobre, les élèves d'un lycée de Noisy (93) se sont mis à bloquer pour exprimer un ras le bol global. Il y a eu quelques incidents (feu de poubelles et quelques pierres qui ont volé), mais rien de très grave ni d'inhabituel en Seine Saint-Denis à mon avis. La provisoire a présenté les bloqueurs comme des voyous et a sorti le grand jeu pour empêcher le blocus et éliminer toute contestation : intervention musclée de la police en tenue anti-émeute, arrivée des EMS (équipes mobiles de sécurité), alors même qu'il n'y avait eu aucune menace réelle. Résultat : ils sont en train de mettre le feu à la cité du Londeau ». Lire la suite sur [resistons.lautre.net/spip.php?article487](http://resistons.lautre.net/spip.php?article487)



### Copwatch Nord-Paris-IDF vit toujours !

La censure du pouvoir n'a pas réussi à avoir sa peau, grâce aux sites miroirs il reste facilement accessible. Leur liste est sur :

<http://werebuild.eu/wiki/Copwatch>.

Visitez copwatch, dites non à la censure !

### Forum Antirépression à Poitiers

Organisé par le Comité poitevin contre la répression des mouvements sociaux, **les samedi 26 et dimanche 27 novembre 2011** à la Maison du peuple de Poitiers, 21 bis rue Arsène Orillard. Infos : <http://www.antirep86.fr/>

## > Fin du procès en appel de l'incendie de Vincennes : Délibéré le 13 janvier

Le procès a continué comme il avait commencé : la vérité sur l'évènement a pu être dite publiquement par la défense, les condamnés et leurs témoins. Suite à la mort insupportable de Salem Souli, les retenus, enfermés dans des conditions intolérables, se sont révoltés et leur révolte était légitime, elle avait d'ailleurs été annoncée depuis des mois par les alertes des retenus eux mêmes, des militants en contact avec eux, de la Cimade présente sur place, des élus qui y avaient pénétré et même de commissions officielles. Quant aux retenus lourdement condamnés en première instance, ce sont des boucs émissaires, grossièrement choisis sur la base plus que précaire de témoignages policiers contradictoires et vagues et de bandes de vidéo surveillance qui ne montrent rien d'autre qu'une révolte collective en cours. Tout a été fait pendant l'instruction et au cours du premier procès pour faire un exemple et décharger l'Etat de ses responsabilités. Qu'en sera-t-il cette fois ? Au risque d'être profondément déçus, les retenus condamnés attendent avec impatience d'apprendre quelle sera la décision du juge qui a entendu la vérité. Lire les compte-rendus très complets de Migreurop sur leur site <http://www.migreurop.org> Pendant ce temps, dans les centres de rétention de France rien n'a changé : les sans-papiers continuent de subir dans le désespoir leur enfermement (par exemple à Nîmes, où la Cimade constate une recrudescence des tentatives de suicides et des automutilations et où les retenus ont écrit un communiqué suite à la pendaison de l'un d'entre eux), de dénoncer (par exemple, un retenu du CRA de Vincennes témoigne « // ya plein, franchement plein de catastrophes. Des catastrophes. C'est Guantanamo. ») et à se révolter (par exemple au CRA de Saint-Jacques de la Lande à côté de Rennes, suite à une altercation entre un retenu et un policier, plusieurs sans-papiers se sont barricadés à l'intérieur du centre et ont jeté des pierres en direction des policiers ; un retenu a été condamné à 4 mois ferme, 2 autres à 1 mois ferme et 1 mois avec sursis, tous les 3 ont été placés en détention).